



REGLEMENT DE JEU :

LEROY MERLIN FRANCE, société anonyme au capital de 100 000 000 euros dont le siège social est à : rue Chanzy – LEZENNES (59260)

Inscrite au Registre du Commerce de LILLE sous le numéro B 384 560 942 organise du 23/04/2014 au 13/05/2014, un **CONCOURS** gratuit et sans obligation d'achat, sur le site Internet accessible à l'adresse suivante :

www.facebook.com/leroymerlin

Le nom du concours :

« **Selfies avec Leroy Merlin : #Workface** »

LEROY MERLIN FRANCE propose à ses fans sur Facebook de partager une photo de type « selfie » (autoportrait) les montrant en action ou simulant une action de bricolage.

Le concours est réservée aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine.

Le déposant autorise l'utilisation de ses textes et de ses images par LEROY MERLIN FRANCE et www.leroymerlin.fr dans différentes rubriques de son site (Univers produit, Forums, Fonds d'écran...) et sa page Facebook, son compte Twitter, dans ses magasins, dans le cadre strict de la promotion de ce concours et de ses résultats.

Ces textes et ces images seront toujours utilisés avec mention du nom de l'auteur et dans le respect de ses intentions originales. Ces contributions seront supprimées sur simple demande de l'auteur précisant les URL concernées. L'utilisation de ces textes et images ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

Le déposant certifie être l'auteur de l'image et des textes déposés et certifie qu'à sa connaissance, leur diffusion n'enfreint pas la législation sur les droits d'auteurs. Dans le cas où le contraire serait prouvé, la participation au présent concours sera considérée comme nulle et les photographies supprimées sur simple demande des ayants droits.

Pour y participer, il suffit de rejoindre l'application présente sur la Page Facebook de Leroy Merlin France et de suivre les différentes étapes et formulaires d'inscription, en indiquant vos nom et prénom, adresse complète et adresse email valide.

Une seule inscription par participant est autorisée pendant la durée du concours. Il n'est admis qu'une seule participation au concours par foyer, sous peine d'annulation. En outre, toute inscription illisible, incomplète ou fantaisiste sera considérée comme nulle.

Les membres du personnel de la société Leroy Merlin et leur famille vivant sous leur toit ne peuvent participer à ce concours qui est réservé à la clientèle.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription au jeu-concours justifient de son identité. Une preuve d'identité peut être par la suite réclamée pour l'envoi du lot. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscription. En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le site en modifiant ses informations.

La Société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant, notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs. Le concours ayant pour support la photo, l'organisateur sera particulièrement vigilant sur la possible présence de mineurs sur les photos.

Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Société organisatrice de supprimer les données le concernant.

La participation n'est liée à aucune obligation d'achat.

Déroulement :

1) Le participant poste la photo de son choix, soit en la téléchargeant depuis l'application, soit, sur un mobile, en l'important depuis son compte Instagram (en utilisant obligatoirement le mot-clé « #WorkfaceLM »). Consultez le tutoriel sur l'application pour plus d'informations.

2) Le participant est invité à diffuser sa photo à ses amis afin qu'ils puissent voter pour sa candidature.

3) Chaque semaine, un tirage au sort sera organisé pour déterminer les gagnants des bons d'achat Leroy Merlin.

4) À la fin de la période du jeu-concours, un jury de collaborateurs de Leroy Merlin France élira le ou la gagnant(e) du lot principal en choisissant parmi les 100 participants ayant obtenu le plus de votes. Les critères de sélection du ou de la gagnant(e) seront les suivants (liste non exhaustive) :

- Respect des règles imposées par le concept de « Workface »
- Qualité de la photographie (netteté, composition...)
- Originalité de la participation

5) Durant et après le jeu, les gagnants des différents lots seront affichés dans la partie « Gagnants » de l'application.

Dotation :

Les lots à gagner sont :

- **Lot principal** : Une caisse à outils complète d'une valeur de 800€
- **Lots sur tirage au sort** : 3000€ en bons d'achat Leroy Merlin répartis comme suit :
 - 1) Semaine 1 du jeu (période du 23/04/14 au 29/04/14 inclus) : 50 gagnants d'un bon d'achat Leroy Merlin d'une valeur de 20€
 - 2) Semaine 2 du jeu (période du 30/04/14 au 06/05/14 inclus) : 50 gagnants d'un bon d'achat Leroy Merlin d'une valeur de 20€
 - 3) Semaine 3 du jeu (période du 07/05/14 au 13/05/14 inclus) : 50 gagnants d'un bon d'achat Leroy Merlin d'une valeur de 20€

Tous les participants au concours donnent d'ores et déjà l'autorisation à la société LEROY MERLIN France d'afficher leurs noms et leurs lots sur le site www.leroymerlin.fr sur l'application créée sur Facebook et/ou sur un e-mailing qui sera envoyé à l'ensemble de nos abonnés.

La Société LEROY MERLIN France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : **LEROY MERLIN France**, rue Chanzy à Lezennes.

La participation au concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement de ce concours a été déposé chez Maître GRAVELINE, Huissier, domicilié 1 rue Bayard 59000 LILLE. Une copie du présent règlement peut vous être adressée sur simple demande, ainsi que le remboursement éventuel des frais engagés pour l'obtention de ce règlement. Pour obtenir cet éventuel remboursement, utilisez le formulaire « Contact » du site www.leroymerlin.fr.